



Municipalité de Saint-Armand

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière :

QU'à la séance ordinaire, qui se tiendra le premier 1^{er} décembre 2025, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand, se prononceront sur la demande de dérogation mineure DM 2025-11-151

Demande de dérogation mineure : DM 2025-11-151

Nature et effet :

La demande vise l'implantation du bâtiment projeté n'est pas perpendiculaire à l'axe de la rue, contrairement aux exigences prévues au règlement de zonage 096-23.

L'objet de la demande déroge au niveau l'article 8.15 qui stipulent que :

ORIENTATION DE LA FAÇADE PRINCIPALE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

La façade principale d'un bâtiment principal doit faire face à la voie de circulation et doit être implantée de façon parallèle ou perpendiculaire à celle-ci. Dans le cas d'un lot de coin, la façade doit être située sur la largeur la moindre dudit lot.

Identification du site concerné pour la demande de dérogation:

Terrain vacant sur le boulevard de la Falaise et l'intersection de la 2^e avenue, situé sur le lot 5 451 456.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette demande de dérogation au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, le 6 novembre 2025


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM 2025-11-151, en affichant une copie de cet avis le 6 novembre 2025 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 6 novembre 2025.


Marie-Hélène Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière